

## Du passé vers l'avenir

Les derniers mois auront été riches en événements de toutes sortes : les festivités entourant le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ÆFO, le congrès d'orientation 2014, l'orientation de notre mission sociale, les assemblées annuelles des unités... Merci à toutes et à tous pour une année syndicale remarquable.

En tournant notre regard vers l'avenir, il est impossible de prédire qui l'emportera aux élections provinciales, les sondages étant souvent contradictoires. D'une élection à l'autre, les enjeux demeurent souvent les mêmes : éducation, santé, économie... Ce sont les variables auxquelles il s'agit de porter une attention toute particulière. Par exemple, en ce qui a trait à l'éducation, le Parti libéral songe à réviser le programme de mathématiques et d'investir dans la technologie, alors que le Parti conservateur parle d'augmenter l'effectif des classes, en ajoutant deux à trois élèves par classe, et d'introduire un test à grande échelle pour les sciences en 8<sup>e</sup> année. En tant qu'enseignant, il est certain que je favorise la position des libéraux sur ce sujet – sans compter que les conservateurs promettent également de couper 9 700 postes de soutien en éducation... Mais doit-on se baser sur une ou deux promesses pour faire un choix éclairé?

C'est pour cette raison que je vous invite à consulter la plateforme électorale des trois principaux partis politiques, à la dernière page de cet En Bref. Comparez les positions de chaque parti, posez-vous les questions qui s'imposent, discutez-en au salon du personnel. Tentez également de définir ce qui est réellement important pour vous, afin de mettre un peu d'ordre dans les messages politiques. Et allez voter. C'est une des façons les plus importantes de poser un geste pour la démocratie.

Et enfin, je tiens à vous assurer que l'ÆFO se prépare depuis longtemps aux Négos 2014. Quel que soit le gouvernement élu à Queen's Park, l'ÆFO est prête à négocier de bonne foi les prochaines conventions collectives. J'aurai certainement l'occasion de vous en glisser quelques mots pendant l'été par l'entremise de Twitter (@aefopresidence) et de Facebook (facebook.com/aefojolin).

Bonnes vacances!

Le président,



Carol Jolin

Merci à toutes et à tous pour une année syndicale remarquable.



## Dernière copie « maison » d'En Bref

Si vous avez reçu cet En Bref à la maison, sachez qu'il s'agit de la dernière version papier que vous recevrez à domicile. À compter de septembre 2014, l'ÆFO n'enverra que deux copies d'En Bref version papier par lieu de travail. Cette décision a été prise lors du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2014 : *Que l'ÆFO cesse la distribution massive de l'En Bref (format papier) dans les lieux de travail.* Pour continuer à le lire, visitez notre site Web régulièrement, ou mieux encore, abonnez-vous à la version électronique à partir du [www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca) sous Mon profil.

### Heures d'été

Dès le 30 juin, le bureau provincial sera ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h. L'horaire régulier reprendra à compter du 2 septembre 2014. Bonnes vacances!

### Attitude positive envers les filles et les femmes

Le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA) offre un cours en ligne gratuit pour le personnel enseignant masculin. Il s'agit d'outils et de stratégies qui vous permettront de mieux comprendre les relations saines et égalitaires entre les femmes et les hommes – et devenir ainsi un modèle positif pour les garçons et les jeunes hommes à qui vous enseignez. Disponible en tout temps à [cacommenceavectoi.ca](http://cacommenceavectoi.ca) sous *Formation*, ce cours peut prendre quelques heures à compléter, à votre propre rythme.

### S'engager à l'ÆFO – comité de l'assurance invalidité (CAI)

Le comité de l'assurance invalidité de l'ÆFO cherche un membre d'une des unités du nord de l'Ontario pour siéger au comité. Parmi les tâches : faire des recommandations au comité exécutif sur tous les aspects ayant trait au régime flexible provincial d'invalidité longue durée (ILD). Quelques rencontres par année. Compétences requises : bonne communication et sens de la responsabilité. Info : Anne Lavoie à [alavoie@aefo.on.ca](mailto:alavoie@aefo.on.ca). Date limite : 20 juin 2014.


### AIMEZ NOTRE PAGE

 [facebook.com/aefo.on.ca](https://facebook.com/aefo.on.ca)

 [facebook.com/aefojolin](https://facebook.com/aefojolin)

### SUIVEZ-NOUS SUR

 [twitter.com/aefo\\_on\\_ca](https://twitter.com/aefo_on_ca)

 [twitter.com/aefopresidence](https://twitter.com/aefopresidence)

 [linkedin.com/company/aefo](https://linkedin.com/company/aefo)

**DÈS AUJOURD'HUI.**

## Négos 2014

Plusieurs facteurs peuvent avoir un impact sur le déroulement des Négos 2014, notamment les élections du 12 juin. L'AEFO négociera de bonne foi avec les associations d'employeurs et le gouvernement qui l'emportera aux élections.

Si les Négos 2014 n'ont pas encore commencé après la date d'échéance des conventions collectives, soit le 31 août 2014, les conditions de travail demeureront inchangées, à l'exception des congés non payés volontaires (CNPV), qui ne s'appliquent pas pour l'année scolaire 2014-2015.

De plus, le gouvernement et les conseils scolaires sont d'avis que la progression salariale se fera dans un délai de 97 jours, comme ce fut le cas pour les deux dernières années. L'AEFO n'est pas de cet avis et identifie présentement des recours pour contrer cette décision. Pour plus d'information à ce sujet, veuillez communiquer avec votre unité.

L'AEFO vous tiendra au courant du déroulement des Négos 2014 de plusieurs façons.

- Advenant que les négociations aient lieu cet été, les moyens privilégiés pour vous informer seront notre site Web ([www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca)) et nos réseaux sociaux ([facebook.com/aefo.on.ca](https://facebook.com/aefo.on.ca) et [twitter.com/@aefo\\_on\\_ca](https://twitter.com/@aefo_on_ca)).
- Des bulletins spéciaux seront diffusés lorsqu'il y aura des nouvelles pertinentes pour les membres de l'AEFO.

Pour accéder à l'information sur les Négos 2014 au [www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca), vous devez vous connecter à la section réservée aux membres à l'aide de votre numéro de membre et votre mot de passe. Si vous avez des problèmes de connexion, cliquez sur Première connexion ou Mot de passe oublié et suivez les indications à l'écran.

### Adresse courriel personnelle

Durant les négociations, l'AEFO pourrait envoyer ses communications par courriel.

Pour nous faire parvenir votre adresse courriel personnelle, envoyez un courriel à [jwood@aefo.on.ca](mailto:jwood@aefo.on.ca). Dans l'objet du courriel, inscrivez Adresse courriel. Dans le corps du message, donnez simplement votre nom et votre lieu de travail.

# IL EST AVANTAGEUX D'ÊTRE MEMBRE



Jusqu'à 50 % de réduction sur  
l'assurance habitation pour  
les membres de l'AEFO

Vous économiserez gros en assurant  
à la fois véhicule et maison au RAEO.  
Une autre bonne raison d'être membre.



Composez le 1-800-267-6847 ou rendez-vous au  
[www.raeo.com/reduction](http://www.raeo.com/reduction) pour obtenir un aperçu

Cette réduction (jusqu'à 50 %) est valide une seule fois et elle s'applique uniquement aux nouvelles polices multilignes d'assurance automobile et habitation souscrites par la Compagnie d'Assurance Traders Générale, une société membre du groupe Aviva Canada. Le RAEO et Aviva se réservent le droit de retirer cette offre en tout temps. Pour avoir droit à cette réduction, vous devez résider en Ontario.



# RÉSEAUX SOCIAUX

## Attention, on vous suit

Si vous utilisez les réseaux sociaux, il se peut que votre cercle de réseautage soit plus large que vous ne le croyez. On pourrait même parler de cercle de surveillance, puisque dès que vous publiez du contenu sur un réseau social, des élèves, des parents, des tutrices et tuteurs, des clientes et des clients et des employeurs pourraient avoir accès à cette information.

### Liberté d'expression

Les aspects juridiques pour l'utilisation des réseaux sociaux sont complexes. D'une part, le personnel jouit de la liberté d'expression; mais d'autre part, l'employeur a le droit de surveiller, dans le contexte de limites raisonnables, ce que font les employées et les employés, et ce qu'ils expriment.

En effet, vos droits et libertés, garantis par la Charte canadienne des droits et libertés, peuvent être restreints par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Votre employeur a donc le droit de limiter votre liberté d'expression, dans le contexte du travail et selon des circonstances légitimes, même si cette restriction peut sembler contraire à la Charte.

À noter que le « contexte du travail » mentionné plus haut peut englober ce que vous écrivez ou que vous affichez dans les réseaux sociaux, et ce, même après les heures de travail ou pendant une période de congé.

### Cas réels

- Un enseignant suppléant à long terme de l'Ontario fait l'objet de mesures disciplinaires, incluant des journées de suspension sans traitement, pour s'être épanché sur Facebook sur le manque de qualité dans les travaux de ses élèves.
- Une enseignante du Manitoba fait l'objet de mesures disciplinaires pour avoir affiché, sans permission, des photos de ses élèves dans un compte Facebook créé pour sa classe.
- Une enseignante et un enseignant du Manitoba ont perdu leur emploi après que la vidéo d'une danse suggestive exécutée à l'école devant des élèves ait été captée sur un téléphone cellulaire et affichée sur YouTube.

### Conseils

Plusieurs facteurs incitent un employeur à déterminer qu'un réseau social est employé de manière abusive par son personnel. C'est pour cette raison que l'AEFO vous recommande d'envisager l'usage des réseaux sociaux avec la plus grande prudence.

- Demandez à votre employeur de vous fournir ses lignes directrices et ses codes de conduite en ce qui concerne les réseaux sociaux.
- Faites preuve de prudence avant de publier du contenu, même pendant vos heures de loisir ou pendant un congé.
- Resserrez vos paramètres de sécurité sur tous les réseaux sociaux que vous utilisez.
- Assurez-vous d'avoir un contrôle sur les photos dans lesquelles vous paraissez. Faites preuve de prudence si vous utilisez de nouvelles applications.
- Facebook : choisissez les options de paramètres qui offrent le plus de sécurité
  - Choisissez l'option « Filtrage strict » pour une sécurité additionnelle de votre journal.
  - Accédez à l'option « Afficher en tant que public » pour voir ce que le public (les gens qui ne sont pas vos « amies et amis ») peut voir de votre journal.
  - Le visionnement de votre photo de profil dépend de l'option que vous avez choisie dans « Qui peut voir mes publications ». Choisissez l'option « amis » ou « personnalisé ».
  - Toute photo que vous ajoutez comme « couverture » est publique. Les commentaires qui y sont ajoutés peuvent également être visionnés par le grand public.

Pour toute question à ce sujet, consultez la page Cyberconduite au [www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca) sous *Services/Conseils et appui* ou communiquez avec votre agente ou agent d'unité.

### Mesures disciplinaires

La plupart du temps, un message publié sur un réseau social n'est pas mal intentionné. Mais comme un énoncé - ou une photo - peut créer une mauvaise impression ou nuire directement ou indirectement à l'image de votre employeur, celui-ci peut recourir à des mesures disciplinaires, comme un avertissement verbal ou un congédiement.

L'éthique professionnelle est aussi un des aspects qui peut entrer en jeu lorsqu'il est question de réseaux sociaux. Dans ce cas, non seulement votre employeur pourrait-il recourir à des mesures disciplinaires, mais une plainte à votre ordre professionnel pourrait être déposée contre vous.

# Le 12 juin, je vote parce que ça compte!

Voici les points saillants des plateformes électorales des trois principaux partis de l'Ontario pour l'éducation, la francophonie et la santé. Vous trouverez en page d'accueil du [www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca) les plateformes plus détaillées, ainsi qu'un lien pour les plateformes électorales des partis tels que le Parti vert, le Parti communiste, le Parti de la Liberté, etc.

 Le plan pour l'Ontario	 Le plan d'action sensé	 Un million de nouveaux emplois
<b>ÉDUCATION</b>		
<i>Petite enfance</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achever la mise en œuvre du PAJE d'ici septembre 2014</li> <li>• Augmenter les salaires des éducatrices et éducateurs de la petite enfance (EPE)</li> <li>• Moderniser les services de garde d'enfants</li> <li>• Améliorer l'accès aux services de garde d'enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achever la mise en œuvre du PAJE d'ici septembre 2014</li> <li>• Investir dans des places de garderies de qualité et abordables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifier le PAJE : passer de 26 élèves en moyenne par classe à 20 élèves en moyenne, en éliminant les EPE</li> <li>• Éliminer l'augmentation salariale des EPE</li> </ul>
<i>1<sup>re</sup> à 12<sup>e</sup> année</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser le programme de mathématiques</li> <li>• Investir 150 M \$ sur 3 ans dans la technologie et les outils d'apprentissage, y compris le PP</li> <li>• Intégrer 60 min. d'activité physique pendant la journée scolaire</li> <li>• Remplacer le programme de carrière actuel de la 10<sup>e</sup> année</li> <li>• Élargir le Programme de bonne nutrition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Embaucher 1 000 spécialistes en éducation physique</li> <li>• Créer un fonds <i>Écoles ouvertes</i> pour prévenir la fermeture des écoles et augmenter la participation des communautés</li> <li>• Investir dans les programmes de nutrition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la taille des classes, en ajoutant 2 à 3 élèves par classe</li> <li>• Éliminer 9 700 postes de soutien</li> <li>• Assigner un personnel enseignant qualifié en mathématiques, de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année</li> <li>• Introduire un curriculum solide en connaissance financière</li> <li>• Introduire un test à grande échelle pour les sciences en 8<sup>e</sup> année</li> </ul>
<b>FRANCOPHONIE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir l'Office des affaires francophones</li> <li>• Soutenir les RLISS et les fournisseurs de services de santé locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une stratégie visant à promouvoir une offre active de services en français</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune initiative de protection ou de promotion des droits pour les francophones</li> </ul>
<b>SANTÉ</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de plus de 50 % le temps d'attente dans cinq secteurs essentiels</li> <li>• Augmenter les investissements en santé mentale et pour la lutte contre les dépendances</li> <li>• Garantir l'accès à un fournisseur de soins primaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de 50 % le temps d'attente à l'urgence</li> <li>• Embaucher plus de personnel infirmier praticien</li> <li>• Ouvrir de nouvelles cliniques de santé familiale ouvertes 24 h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermer le Réseau local d'intégration des services en santé (RLISS)</li> <li>• Favoriser le choix et la compétition sous OHIP</li> <li>• Assurer la priorité à la santé mentale</li> </ul>

## Quels sont mes droits?

Je viens de terminer ma première année dans un poste de suppléance à long terme. On me dit que j'ai droit aux prestations d'assurance-emploi pendant l'été. Qu'en est-il?

En tant que membre du personnel suppléant, vous pouvez recevoir des prestations régulières pour n'importe quelle partie d'une période de congé, mais cela dépend de votre situation.

Si vous avez cumulé suffisamment d'heures d'emploi assurables au cours de la période de référence, vous pouvez avoir droit aux prestations régulières durant les périodes de congé scolaire.

Selon Service Canada, si l'emploi que vous occupiez durant votre période de référence compte à la fois comme de l'enseignement régulier et de l'enseignement occasionnel, vous pouvez avoir droit à des prestations régulières malgré le fait que vous avez enseigné à temps plein.

À noter que les enseignantes et les enseignants qui ont des affectations de 10 mois avec le même conseil scolaire, et qui y travaillent l'année scolaire entière, n'ont pas droit aux prestations régulières, à moins que leur affectation soit effectivement terminée. Donc, si vous avez déjà une affectation à temps plein comme membre régulier pour l'année scolaire 2014-2015, vous n'avez pas droit aux prestations.

Assurez-vous de demander votre relevé d'emploi à votre employeur, afin de faire votre demande de prestations d'assurance-emploi à Service Canada.

Pour plus de précision, visitez Service Canada au [www.servicecanada.gc.ca/fra/ae/renseignements/enseignant.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/ae/renseignements/enseignant.shtml) ou communiquez avec votre unité.